

DIGRAIN APPÂT LIQUIDE ANTI-FOURMIS

Appât sous forme de gel liquide destiné à la lutte
contre les fourmis en zones non agricoles

Composition

Diméthylarsinate de sodium (CAS 124-65-2)	5,75%
Agents d'appétence	98%

Mode d'action

La substance active, le diméthylarsinate de sodium, est particulièrement adaptée pour lutter contre les fourmis. En effet, une des caractéristiques de cette substance est sa vitesse d'action : après contact et/ou ingestion, les fourmis ne sont pas tuées instantanément, elles ont le temps de regagner la fourmilière et d'y contaminer leurs congénères. La colonie est éliminée totalement en quelques jours.

Application et dose d'emploi

Digrain Appât Liquide Anti-Fourmis est destiné à combattre toutes les fourmilières se trouvant dans et autour des habitations (en zones non agricoles).

Mode d'emploi : Verser quelques gouttes sur le passage des fourmis en appuyant sur le corps du flacon applicateur. Si le sol est absorbant (terre, plancher), mettre le produit sur une surface non absorbante (verre, tuile, capsule de bouteille). Vous pouvez ainsi déposer Digrain Appât Liquide Anti-Fourmis sur le sol, contre les plinthes, dans les garages, caves, terrasses, balcons et dans tous les endroits infestés par les fourmis ou susceptibles de l'être. Renouveler l'opération, si nécessaire, 8 à 10 jours après le premier traitement. Bien refermer le flacon après usage.



Référence & Conditionnement

Réf I1091 : Flacon de 50 mL

Précautions particulières

Utilisez les insecticides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Professionnels : consultez impérativement la fiche de données de sécurité disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr

Conserver hors de la portée des enfants et des animaux domestiques. Ne pas utiliser ce produit pour un usage autre que celui pour lequel il a été créé. Éliminer le produit non utilisé et son emballage souillé conformément à la réglementation locale en vigueur (Grand public en déchetterie / professionnels via une filière de collecte des produits dangereux).

Dangereux, respecter les précautions d'emploi.